



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon tenue conformément à la loi, le **9 SEPTEMBRE 2026** à 17 00 heures, en ses locaux, situés au 90, chemin Saint-François-Xavier, Candiac, Québec.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Normand Dyotte	Président et délégué de la ville de Candiac
Monsieur Robert Dupuis	Délégué substitut de la ville de Saint-Constant
Monsieur Christian Ouellette	Délégué substitut de la ville de Delson
Monsieur Frédéric Galantai	Délégué de la ville de La Prairie
Monsieur Christian Marin	Délégué de la ville de Saint-Philippe
Monsieur Sylvain Bouchard	Délégué de la ville de Sainte-Catherine

ABSENT

Monsieur Jean-Luc Dulude	Délégué de la ville de Saint-Mathieu
--------------------------	--------------------------------------

Formant le quorum requis sous la présidence de monsieur Normand Dyotte.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Michel Guillemette	Directeur
Me Marie Lise Desrosiers	Secrétaire de la Régie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Marin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 7.8.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Ratification de la liste des dépenses incompressibles payées du 30 juin au 31 août 2026 - montant 2 009 057,27 \$
- 5.2 Ratification de la liste des déboursés directs du 29 juin au 28 août 2026 - montant de 4 638 019,77 \$
- 5.3 Approbation des comptes à payer du 30 juin au 31 août 2026 - montant de 68 153,87 \$
- 5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} janvier au 16 août 2026
- 5.5 Dépôt des dépenses du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2026 du programme de soutien à la modernisation des CU-9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération
- 5.6 Dépôt des dépenses en immobilisations financées par règlement d'emprunt au 31 août 2026
- 5.7 Approbation des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement du 1^{er} janvier au 31 août 2026 - montant de 26 570,88 \$
- 5.8 Amendement des dépenses en immobilisation financées par le fonds de roulement pour l'année 2026



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

6. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 6.1 Adjudication du contrat - Appel d'offres sur invitation AO-2026-02-I - services professionnels d'auditeurs externes pour la Régie intermunicipale de police Roussillon pour les années 2026, 2027 et 2028

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Actualisation de la grille salariale du Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Régie intermunicipale de police Roussillon
7.2 Embauche d'une agente à l'accueil, statut temporaire – matricules 298
7.3 Embauche d'un spécialiste technologie de l'information, statut cadre – matricule 174
7.4 Embauche d'une adjointe à la direction, statut cadre – matricule 272
7.5 Embauche de la conseillère aux communications, statut cadre – matricule 175
7.6 Création et comblement - poste sergent aux relations sociocommunitaires et médiatiques - statut policier
7.7 Dépôt de la liste des départs au 9 septembre 2026
7.8 Règlement – fin d'emploi

8. RESSOURCES INFORMATIQUES

9. ADMINISTRATION

10. GREFFE

- 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 38-1(2026) règlement amendant le règlement numéro 38-(2016) établissant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie
10.2 Adoption du règlement numéro 47-(2026) relatif au code d'éthique et déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Roussillon

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

26-09-113

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur Christian Ouellette, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2026.

ADOPTÉE

26-09-114

RATIFICATION DE LA LISTE DES DEPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DU 30 JUIN AU 31 AOUT 2026 - MONTANT 2 009 057,27 \$

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la liste des dépenses incompressibles payées pour la période du 30 juin au 31 août 2026 - montant 2 009 057,27 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

26-09-115

RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DIRECTS DU 29 JUIN AU 28 AOÛT 2026 - MONTANT DE 4 638 019,77 \$

Il est proposé par monsieur Frédéric Galantai, et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER la liste des déboursés directs du 29 juin au 28 août 2026 - montant de 4 638 019,77 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

26-09-116

APPROBATION DES COMPTES A PAYER DU 30 JUIN AU 31 AOÛT 2026 - MONTANT DE 68 153,87 \$

Il est proposé par monsieur Robert Dupuis, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un paiement des comptes à payer du 30 juin au 31 août 2026 - montant de 68 153,87 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1^{er} JANVIER AU 16 AOÛT 2026

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} janvier au 16 août 2026 est déposé à l'assemblée.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉPENSES DU 1^{er} JUIN 2023 AU 31 AOÛT 2026 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CU-9-1-1 ET DES CSAU ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Le rapport des dépenses du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2026 du programme de soutien à la modernisation des CU 9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaines générations est déposé.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU 31 AOÛT 2026

Le rapport des dépenses en immobilisations financées par les règlements d'emprunt au 30 juin 2026 est déposé.

26-09-117

APPROBATION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOÛT 2026 - MONTANT DE 26 570,88 \$

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le fonds de roulement pour les dépenses en immobilisations de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations adopté par la Régie ;

CONSIDÉRANT les achats effectués dans le respect de l'application de la politique d'achats du 1^{er} juillet au 31 août 2026 détaillés dans le tableau 1 joint à la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Marin, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

QUE les dépenses en immobilisations déjà effectuées, soient financées par un prêt du fonds de roulement qui sera remboursé audit fonds selon les cédules décrites dans le tableau 2 joint en annexe à la présente, le tout pour un montant total 26 570,88 \$.

ADOPTÉE

26-09-118

AMENDEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie ont adopté la résolution 25-11-122 portant sur le programme triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027, 2028 ;

CONSIDÉRANT la résolution 26-02-08 portant sur l'acquisition d'équipements supplémentaires pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que pour la poursuite de la mission de la Régie, l'acquisition d'équipements financée par le fonds de roulement pour 2026 s'élèvera à 35 408,00 \$.

CONSIDÉRANT que ce programme triennal d'immobilisation comprend un programme d'acquisition d'équipements financé par le fonds de roulement s'élevant à 201 472,00 \$ pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Ouellette, et résolu à l'unanimité :

D'ACQUÉRIR les équipements suivants :

Équipement	Coût d'investissement incluant taxes nettes
Numériseur EPSON WorkForce DS-70000	6 825,00 \$
Système de numérisation 3D	14 700,00 \$
Radar-Laser	13 883,00 \$
TOTAL	35 408,00 \$

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement en immobilisation et comptabilisée aux postes budgétaires 23-xxx-xx-xxx et capitalisée conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement adoptée par la Régie.

ADOPTÉE

26-09-119

ADJUDICATION DU CONTRAT - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AO-2026-02-I - SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEURS EXTERNES POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres AO-2026-02-I pour les services professionnels d'auditeurs externes pour la Régie intermunicipale de police Roussillon pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT que trois firmes ont été invitées et que deux offres ont été reçues ;

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système d'évaluation et de pondération basé sur un pointage intérimaire minimal de 70 points pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe de prix de la firme MPA inc.ne contenait aucun montant, rendant ainsi son offre non conforme, et qu'elle a été rejetée pour ce motif ;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

CONSIDÉRANT la firme BCGO S.E.N.C.R.L. a obtenu le pointage intérimaire requis et a déposé une offre jugée conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'auditeurs externes pour les années 2026, 2027 et 2028 à la firme BCGO S.E.N.C.R.L ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 101 752,88 \$, taxes incluses.

QUE la présente résolution complète le contrat constitué également du document d'appel d'offres AO-2026-02-I et de la soumission acceptée.

QUE les sommes nécessaires pour l'exercice financier 2026 soient puisées à même le poste budgétaire 02-131-00-413.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2027 et 2028 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

26-09-120

ACTUALISATION DE LA GRILLE SALARIALE DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 24-12-151 ;

CONSIDÉRANT la création des postes cadres de conseiller aux communications et d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser la grille salariale du Recueil des conditions de travail des employés-cadre de la Régie intermunicipale de police Roussillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Galantai, et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la mise à jour de la grille salariale du Recueil des conditions de travail des employés-cadre de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même les postes budgétaires suivants :

02-115-00-14X	02-133-00-14X	02-210-55-14X	02-213-00-14X
02-131-00-14X	02-140-00-14X	02-210-66-14X	02-214-00-14X
02-132-00-14X	02-160-00-14X	02-210-77-14X	

ADOPTÉE

26-09-121

EMBAUCHE D'UNE AGENTE À L'ACCUEIL, STATUT TEMPORAIRE – MATRICULE 298

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le poste vacant d'agente à l'accueil, statut temporaire ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration des examens et aux entrevues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Dupuis, et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER à titre d'agente à l'accueil, statut temporaire l'employé ayant le matricule 298.

QUE cette embauche soit effective à compter du 5 août 2026.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des cols blancs de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-213-11-xxx.

ADOPTÉE

26-09-122

EMBAUCHE D'UN SPÉCIALISTE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, STATUT CADRE – MATRICULE 174

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le poste vacant de spécialiste technologie de l'information, statut-cadre ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration des examens et aux entrevues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Marin, et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER à titre de spécialiste technologie de l'information l'employé ayant le matricule 174.

QUE cette embauche soit effective à compter du 10 août 2026.

QUE les conditions de travail soient celles prévues au Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Qu'aux fins de calcul des vacances annuelles prévues à l'article 7 du Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie, qu'il lui soit reconnu dix années de service continu.

Qu'aux fins d'établissement du salaire, sa rémunération est établie à l'échelon 5 de la fonction de spécialiste technologie de l'information.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-133-00-xxx.

ADOPTÉE

26-09-123

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION, STATUT CADRE – MATRICULES 272

CONSIDÉRANT la résolution 26-05E-66 créant le poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le titre du poste pour adjointe à la direction ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration de l'entrevue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Ouellette, et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER à titre d'adjointe à la direction l'employée ayant le matricule 272.

QUE cette embauche soit effective à compter du 24 août 2026.

QUE les conditions de travail soient celles prévues au Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Régie intermunicipale de police Roussillon.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

Qu'aux fins de calcul des vacances annuelles prévues à l'article 7 du Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie, qu'il lui soit reconnu dix années de service continu.

Qu'aux fins d'établissement du salaire, sa rémunération est établie à l'échelon 4 de la fonction adjointe à la direction.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-115-00-XXX.

ADOPTÉE

26-09-124

EMBAUCHE DE LA CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS, STATUT CADRE - MATRICULE 175

CONSIDÉRANT la résolution 26-03-35 créant le poste de conseiller aux communications ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'un candidat afin de pourvoir le poste ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à la sélection, à l'administration des examens et aux entrevues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER à titre de conseillère aux communications l'employé ayant le matricule 175.

QUE cette embauche soit effective à compter du 8 septembre 2026.

QUE les conditions de travail soient celles prévues au Recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Qu'aux fins de calcul des vacances annuelles prévues à l'article 7 du Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie, qu'il lui soit reconnu dix années de service continu.

Qu'aux fins d'établissement du salaire, sa rémunération est établie à l'échelon 5 de la fonction conseiller aux communications.

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-115-00-XXX.

ADOPTÉE

26-07-125

CRÉATION ET COMPLEMENT - POSTE SERGENT AUX RELATIONS SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET MÉDIATIQUES - STATUT POLICIER

CONSIDÉRANT l'obligation prévue à la convention collective des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon de créer un poste de sergent aux relations sociocommunautaires et médiatiques au plus tard le 15 janvier 2027 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Galantai, et résolu à l'unanimité :

DE CRÉER le poste de sergent aux relations sociocommunautaires et médiatiques.

D'AUTORISER le comblement du poste de sergent aux relations sociocommunautaires et médiatiques.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-214-20-xxx.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPARTS AU 9 SEPTEMBRE 2026

La liste des départs pour la période allant au 9 septembre 2026 est déposée.

Il y a deux départs pour la période.

26-09-126

RÈGLEMENT – FIN D’EMPLOI

CONSIDÉRANT la fin de l’emploi de l’employé matricule 170 ;

CONSIDÉRANT que les parties ont réglé à leur entière satisfaction cette fin d’emploi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Dupuis, et résolu à l’unanimité :

D’ENTÉRINER le reçu-quittance et transaction intervenu entre la Régie intermunicipale de police Roussillon et l’employé matricule 170 ;

D’AUTORISER le directeur, monsieur Michel Guillemette, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon le reçu-quittance et transaction ;

QUE cette fin d’emploi soit effective le 9 septembre 2026 ;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-133-00-xx.

ADOPTÉE

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-1(2026) RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-(2016) ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

L’avis de motion est donné par monsieur Frédéric Galantai qui en fait la présentation.

Le projet de règlement a pour objet de mettre à jour la rémunération des membres du conseil d’administration.

La rémunération proposée		
Article	Poste	Proposée
1	Président	3 960,00 \$, payable en 12 versements
2	Vice-président	1 260,00 \$, payable en 12 versements
3	Tout membre du conseil	275,00 \$, pour chaque présence aux réunions du conseil
4	Délégué substitut	275,00 \$, pour chaque présence aux réunions du conseil
5	Tout membre nommé par résolution pour agir à titre représentant de la Régie à un comité	275,00 \$, pour chaque présence aux réunions d’un comité



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

Article	Indexation de la rémunération
6	À compter de l'année 2027, le projet de règlement prévoit que les rémunérations sont indexées au 1 ^{er} janvier de chaque année, selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal.

Article	Effet rétroactif du règlement
7	Le projet de règlement prévoit un effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2026.

26-09-127

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 47-(2026) RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 468.27.1 de *la Loi sur les cités et villes*, le conseil d'administration est tenu d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à l'article 16.1 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que ce code énonce les valeurs de la Régie et comporte des règles visant à garantir l'intégrité et l'encadrement des comportements professionnels des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Dupuis, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 47-(2026) intitulé « *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la régie intermunicipale de police Roussillon* », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

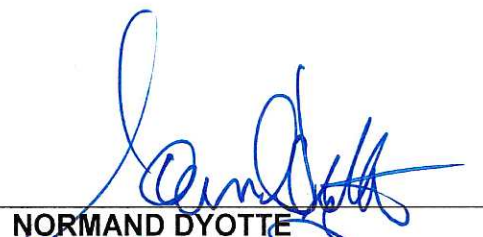
Aucun citoyen n'est présent.

26-09-128

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Christian Marin de lever l'assemblée. Il est 17h09.

ADOPTÉE


NORMAND DYOTTE
Président


Me MARIE LISE DESROSIERS
Secrétaire de la Régie